



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE VAUCLUSE

Direction départementale
de la cohésion sociale

Avignon, le 9 septembre 2011

Pôle développement social
Service Urgence Sociale, Hébergement et Logement

Le Préfet de Vaucluse

Affaire suivie par : Josiane ESPITALIER
Téléphone : 04 88 17 86 07
Télécopie : 04 88 17 86 99
e-mail : ddc-direction@vaucluse.gouv.fr

à

destinataires in fine

Objet : circuit du traitement des dossiers de demande de logement social pour les fonctionnaires

Dans le cadre de la réorganisation des services de la direction départementale de la cohésion sociale en charge du traitement du contingent préfectoral réservé aux fonctionnaires, je vous adresse les modalités de la nouvelle procédure d'attribution des logements sociaux aux fonctionnaires de l'Etat, qui sera mise en place à compter du 1^{er} octobre 2011.

Pour pouvoir prétendre à un logement sur le contingent réservé aux fonctionnaires, les demandeurs doivent :

- Etre fonctionnaire titulaire, en activité et respecter impérativement les plafonds de ressources prévus par la réglementation en matière de logement social (annexe 1).

Le dossier de demande de logement social (document Cerfa n° 14069*01) doit être téléchargé sur internet à l'adresse suivante :

<https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa>

Le demandeur l'adresse à un bailleur social (annexe 2) afin d'enregistrer sa demande et permettre l'attribution du numéro national unique d'enregistrement.

Parallèlement il adresse une copie au service du personnel de son administration qui la transmettra par courrier à la Direction départementale de la cohésion sociale pour instruction, accompagnée d'une copie de l'attestation du numéro unique d'enregistrement délivrée par le bailleur social et des pièces à fournir (annexe 3). Tout dossier incomplet sera retourné à l'administration d'origine.

La présente demande est valable **un an**, toutefois je vous précise qu'en cas de refus de 3 propositions de logement correspondant à la situation familiale du demandeur, la demande perd son caractère prioritaire pour le contingent réservataire fonctionnaire et le dossier sera classé.

Je compte sur la participation de vos services pour mettre en application cette nouvelle procédure.

Le Préfet,
La Secrétaire Générale
Martine CLAVEL

ANNEXE 3

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

- ↳ Photocopie du CERFA n° 14069*01 « demande logement »
- ↳ Photocopies de l'avis d'imposition ou de non imposition en votre possession de l'année N-2 et celui de l'année en cours.
- ↳ Photocopie de la Carte d'Identité recto verso et, si nationalité étrangère, photocopie du titre de séjour.
- ↳ Photocopie du livret de famille
- ↳ Photocopie de l'attestation d'enregistrement départemental de votre demande de logement (fournie par une seule société HLM de votre choix). **Celle-ci est indispensable pour l'enregistrement du dossier.**
- ↳ Photocopie des 3 derniers bulletins de salaire
- ↳ Photocopie de l'arrêté d'affectation ou autre pièce justificative
- Si séparés** ⇒ photocopie de l'ordonnance de non conciliation ou attestation de séparation établie par l'avocat. Si séparés de fait, attestation sur l'honneur.
- Si divorcés** ⇒ photocopie du jugement de divorce
- Si nouveaux mariés** ⇒ dernier avis d'imposition de chacun des célibataires et avis d'imposition du couple
- Si conjoint salarié** ⇒ **photocopie du dernier bulletin de salaire** et attestation de l'employeur
- Si artisans ou commerçants** ⇒ photocopie de l'inscription au registre du commerce
- Si retraités** ⇒ photocopie du dernier titre de pension ou justificatif de paiement
- Si pensionnés** ⇒ photocopie de notification de la COTOREP justifiant la durée du versement des prestations
- Si union libre** ⇒ attestation de vie maritale
- Si naissance prévue** ⇒ certificat de grossesse
- Si locataires** ⇒ photocopie de la dernière quittance de loyer
- Si hébergés** ⇒ attestation d'hébergement et photocopie de la carte d'identité de la personne qui héberge
- Si vente de l'appartement** ⇒ photocopie du compromis de vente, et tableau d'amortissement si prêt en cours
- Si chômage** ⇒ justificatif de ressources.
- Si dette locative** ⇒ plan d'apurement de la dette

IMPORTANT : MENTIONNER LE NOM DES BAILLEURS OU LE DOSSIER COMPLET A ETE DEPOSE

Annexe 5 : liste des bailleurs sociaux enregistreurs au 12 12 2011

1 - Organismes Hlm

NOM	Tél	Fax	Adresse		
DOMICIL	04 91 13 91 13	04 91 13 91 40	11, rue Armény	13006	MARSEILLE
Famille & Provence	04 42 91 20 00	04 42 91 20 20	Le Décisium B 1 - rue Mahatma Gandhi BP 556	13092	AIX EN PROVENCE CEDEX 2
LOGIREM	04 91 28 01 01	04 91 28 01 00	111, boulevard National - BP 204	13302	MARSEILLE CEDEX 3
I.C.F. sud est Méditerranée (Siège) I.C.F. Provence ATRIUM (Agence)	04 72 10 64 64 04 91 15 77 40	04 78 27 89 71 04 91 15 77 58	118/124 Bd Vivier Merle 10 Place de la Joliette	69003 13002	LYON MARSEILLE
Nouveau Logis Provençal	04 96 20 20 20	04 96 20 20 00	25b, avenue Jules Cantini	13006	MARSEILLE
ERILIA	04 91 18 45 45	04 91 18 45 55	72 bis, rue Perrin Solliers	13291	MARSEILLE CEDEX 6
ERILIA	04 32 74 32 90	04 32 74 32 91	2 bis Avenue de la Synagogue	84000	AVIGNON
Mistral Habitat	04 90 14 72 00	04 90 27 95 00	38, boulevard St Michel BP 65	84505	AVIGNON CEDEX
OPH d'Avignon	04 90 81 45 00	04 90 81 45 45	124, avenue de la Trillade BP 870	84083	AVIGNON CEDEX 2
Vaucluse Logement	04 90 27 20 20	04 90 82 49 23	1, rue Martin Luther King	84054	AVIGNON CEDEX 1
Sté Française des Habitations Économiques (S.F.H.E.)	04 13 57 04 30	04 42 93 83 39	1175 Petite route des Milles CS 40650	13547	AIX EN PROVENCE CEDEX 4
Logis Méditerranée	04 91 35 74 75	04 91 35 74 76	Les Jardins du Prado - 67, av. du Prado	13006	MARSEILLE
Un Toit pour Tous	04 66 62 75 00	04 66 62 75 01	8 bis, avenue Georges Pompidou - BP 77199	30914	NIMES CEDEX 2
Un Toit pour Tous	04 66 86 88 54	04 66 86 80 48	829, montée des Lauriers	30100	ALES
Société Nationale Immobilière	04 42 20 90 50		Résidence de La Fourane - Bât C 1, Av Winston Churchill	13100	AIX EN PROVENCE
Société Toit et Joie - Poste Habitat Provence	04 93 16 39 09	04 93 16 39 19	41, rue Gounod	06033	NICE Cedex 01
Sté Phocéenne d'Habitation			20, boulevard Paul Peytral	13286	MARSEILLE
Société NEOLIA	03 81 99 16 16	03 81 32 15 69	34, rue de la Combe aux Biches - BP 75267	25205	MONTBELIARD Cedex

2 - Entreprises publiques locales (ex-SEM) :

NOM	Tél	Fax	Adresse		
SEMIB+ (Bollène)	04.90.30.12.54	04.90.30.10.71	116 Av. Maréchal LECLERC - BP 203	84505	BOLLENE CEDEX
SEM DE SORGUES	04.90.39.94.92	04.90.39.94.94	75 BD Salvador ALLENDE - BP 157	84705	SORGUES CEDEX

3- Organismes publics (collectivités territoriales, CCAS, EPCI)

NOM	Tél	Fax	Adresse		
CCAS Vaison la Romaine	04 90 36 50 08		6, cours de Taulignan - BP 72	84110	Vaison la Romaine
Aithen des Paluds	04 90 62 01 02		Place de la mairie	84210	Aithen des Paluds

4- Entreprise collectrice 1%

NOM	Tél	Fax	Adresse		
Entreprise VILOGIA	03 59 35 50 00	03 59 35 53 55	74, rue Jean Jaurès BP10430	59664	Villeneuve d'Ascq -